



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

L'URGENCE C'EST L'AUGMENTATION DES SALAIRES!!!

Pour cette
seconde
réunion, la
direction
convoquera les
organisations
syndicales
jeudi 15 février
chez Renault.

RETOUR SUR LA PREMIERE REUNION :

Hormis le bilan, après plusieurs propositions de la direction concernant l'appréciation du Salaire Minimum Hiérarchique (SMH) et le repositionnement des rémunérations fixes, celle-ci annonce une mise en œuvre administrative au 1er avril avec effet rétroactif au 1er janvier pour toutes les catégories socio-professionnelles.

Il n'y aura pas d'application de « la rampe de lancement » pour amener les salariés cadres au niveau de leur SMH sur 6 ans.

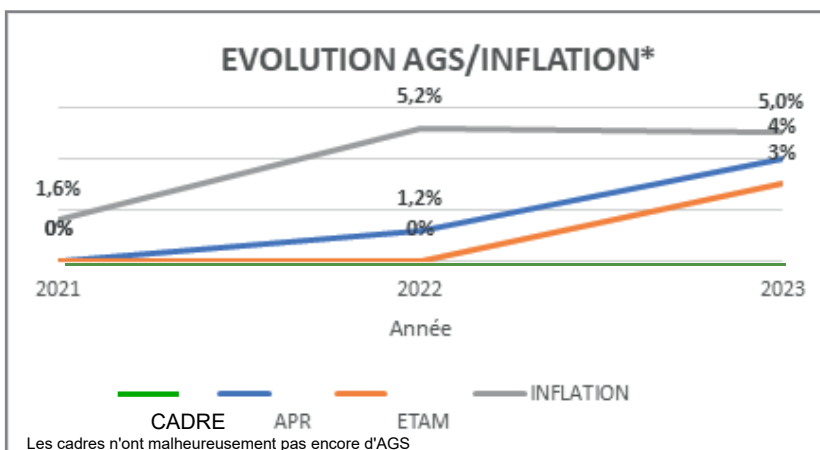
Cependant, la CGT exige que ces revalorisations soient sans conséquences sur le budget alloué aux augmentations de salaire..

L'INFLATION AU COEUR DES PREOCCUPATIONS DES SALAIRES :

Avec un taux d'inflation à 5% en 2023, impactant de manière significative notre pouvoir d'achat, il est important que ces négociations salariales permettent de valoriser tous les salariés. Pour cela, il est essentiel que les revendications des salariés soient prises en compte et que les négociations

aboutissent à des solutions justes et équilibrées pour tous.

RAPPEL : Jusqu'en 1982, l'échelle mobile des salaires était une disposition prévoyant que l'ensemble des salaires était automatiquement revalorisé en fonction des hausses de prix. A cette époque, nul besoin de négocier son salaire pour maintenir son pouvoir d'achat, c'était la loi qui l'assurait. Les négociations salariales servaient uniquement à améliorer le niveau de vie des travailleurs. C'est au nom de la perpétuelle compétitivité que le gouvernement avait mis fin à cette revalorisation automatique. Dorénavant, seul le Smic bénéficie de cette protection. La CGT continue de revendiquer la remise en place de l'échelle mobile des salaires.





Revendications portées par la CGT **à la prochaine négociation :**

- ☞ **Une grille du Salaire Minimum Hiérarchique du barème unique débutant à 2000€** pour les salariés dont l'emploi est coté A1 pour l'ensemble du groupe, soit une revalorisation du SMH annuel porté à 24000€.
- ☞ **Une augmentation du salaire de base à hauteur de 400 €** pour toutes les catégories socio-professionnelles.
- ☞ **La mise en place d'un « clapet anti-retour »** assurant aucune perte de rémunération en cas de changement de groupe d'emploi.
- ☞ **Un budget additionnel permettant de réduire l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes.**
- ☞ **La mise en place d'un 13^{ème} mois**, le Groupe Renault étant la dernière grande entreprise à ne pas l'avoir instauré.
- ☞ **La revalorisation de la prime « télétravail »**, pour tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie et des coûts de l'inflation des prix des produits de première nécessité.
- ☞ **La revalorisation de l'indemnité transport à hauteur de 80 €uros** pour le premier palier.

Proposition CGT : indemnité de transport			
1 km à moins de 10 km	10 km à moins de 20 km	De 20 km à moins de 30 km	30 km et plus
4,00 €	4,50 €	5,50 €	6,00 €



Pour ne plus subir une politique salariale au rabais et vivre dignement, mobilisons-nous tous ensemble le 15 février sur tous les sites pour revendiquer de vraies augmentations de salaire.

Vous avez toujours la possibilité d'exprimer vos attentes en répondant au questionnaire. À cet effet, le QR code ci-contre nous permettra de réunir l'ensemble des revendications.

